

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_011 | Ouvriers. XIXe siècle](#)[CollectionBoite\\_011-1-chem | Ouvriers. Famille -- sexualité. Item](#)[La Fraternité, janvier 43 | Le mariage](#)

## La Fraternité, janvier 43 | Le mariage

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb011\_f0041

SourceBoite\_011-1-chem | Ouvriers. Famille -- sexualité.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[\[anonyme ou collectif\] La Fraternité \(périodique\)](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

Janvier 43.

Le mariage.

" Si on marie, on en fait d'accouplés qui se tiennent en vertu de la loi naturelle par laquelle 2 individus de diff<sup>tes</sup> sexes sont attirés? Autrement d'un vers l'autre, soit qu'il résulte de la violence exercée par l'h. sur la femme, soit qu'il ait lieu en suite d'un marché honnête conclu entre l'h. et la parenté de la f. fille, on s'en soucie peu de convenir, que le mariage a été de puis l'origine du genre humain, en usage chez le peuple de la Grèce.

Mais si on marie on s'attend à l'union de 2 êtres, de leur choix et de leur volonté, contractée sous l'inspiration d'un amour pur, ni lui ni elle n'ont de sympathie équivoque, et connaissance réelle de caractère, de tempérament, de richesses, d'inclinations, en un mot de tout ce qui peut et doit braver des épreuves dures et douloureuses; si l'on en fait une union consacrée par l'intermédiaire du pouvoir social, venant par l'organe des magistrats, le plus du peuple, donner à cet acte sa grandeur et sa sainteté, le caractère solennel

11  
qui il écrit, ne nous, que G mania  
ait pour écrit.